



URGENCE :

En cas d'arrestation d'un parent ou d'un·e élève majeur·e sans papiers

1) En priorité activer le réseau Resf :

Tel : 06 31 32 48 65 ou resf13@no-log.org

2) Localiser la personne arrêtée, en appelant :

- Commissariat de l'Évêché, 2 rue Antoine Becker : 04 96 10 62 00
 - Police de l'Air et des Frontières (PAF) : au Canet : 04 91 53 60 90, fax : 04 91 02 04 68
- Dès la localisation, **envoyer les certificats de scolarité** sur le lieu d'arrestation (voir ci-dessus)

Si la personne est déjà au Centre de Rétention Administrative (CRA) du Canet.

Assurez-vous en « sur place » auprès de :

- Cabines téléphoniques : 04 91 67 94 06 et 04 91 42 34 86
- L'association Forum Réfugiés de 9h à 17h (sauf le dimanche) : 04 91 56 69 56 et 06 22 50 73 97

3) Activer le soutien depuis l'établissement (voir feuillets 2 et 3)

Provoquer une réunion d'urgence dans votre établissement ou dans le quartier afin d'alerter et de décider des actions à mener (pétitions, alerter les médias, rassemblements...)

Et chercher du soutien auprès d'associations, d'habitants, d'élus du quartier...

La police se présente à l'école. Que faire ?

Une circulaire du 29 mai 1996 de l'Éducation nationale (n° 96-156 BO n°23 du 6 juin 1996) précise que c'est au proviseur, au principal ou au directeur d'école qu'il revient d'apprécier si des «*personnes tierces au service*» doivent être introduites à l'intérieur de l'établissement.

Seule obligation légale : laisser entrer les forces de police agissant sur **commission rogatoire** d'un juge d'instruction ou dans le cadre de **flagrant délit** (ex. crime ou délit venant de se commettre à l'intérieur de l'établissement ou à ses abords). Cela ne concerne donc pas les lycéens majeurs ou les enfants de parents sans papiers. Les agents venant chercher un enfant peuvent le faire uniquement en présentant une **autorisation des parents** ou directement avec eux.

Comment réagir ?

- **mettre les enfants à l'abri**. Pour cela, il est important d'avoir discuté avec les personnes concernées AVANT afin de ne pas être pris au dépourvu.
- En tout état de cause, **refuser de remettre ces enfants à l'autorité qui les exige et ne peut s'en prévaloir** (sauf à avoir l'autorisation écrite des responsables légaux).
- **Inform**er tout de suite les associations de parents d'élèves, les journalistes, les syndicats, le RESF.



RESEAU EDUCATION SANS FRONTIERES 13

<https://reseau-resf.fr/>

Régularisation des jeunes scolarisé·es sans papiers et leurs familles

Nous les prenons sous notre protection !

Mars 2023 : le gouvernement annonce que le projet de loi **Immigration** est ajourné, mais qu'il sera découpé en plusieurs parties. Ce projet est marqué par une véritable **réduction des droits pour les personnes étrangères**, y compris les mineures, les maintenant dans la précarité, et par une conception utilitariste des migrations. Il instaure des mesures renforcées de restrictions, de contrôles, de « tris » afin **de limiter l'entrée en France et d'augmenter les expulsions**, dans une période où l'accueil des étranger·es devrait être au cœur de nos préoccupations. Les gouvernements changent mais les politiques migratoires ne répondent toujours pas aux enjeux de notre temps.

Nous continuerons à :

- Défendre et à soutenir les jeunes majeur·es scolarisé·es et les parents d'enfants scolarisés.
- Dénoncer le démantèlement des familles, l'acharnement à expulser des parents, à exercer des pressions odieuses sur des familles entières.
- Condamner l'enfermement d'enfants et de familles.
- Exiger que l'Etat et les départements assument toutes leurs responsabilités dans la prise en charge des Mineur·es Non Accompagnés (MNA) qui doivent être accueilli·es dans des conditions dignes.
- Affirmer que tout jeune scolarisé·e en France puisse poursuivre ses études et sa formation afin d'acquérir toutes les connaissances qui sont nécessaires pour travailler.

Le Réseau Education Sans Frontières regroupe des parents d'élèves, des enseignant·es, des citoyen·nes qui refusent d'être associé·es à cette politique qui crée des situations souvent dramatiques, et décident de **faire le choix de l'accueil et de la solidarité**.

Soyez vigilant·es : dans votre établissement, des élèves, des familles sont peut-être dans cette situation. Il appartient à chaque parent, à chaque élève, à chaque enseignant·e d'être en mesure de réagir :

→ Cette « **fiche pratique** » peut vous y aider.

Il est important de garder & de diffuser ce document autour de vous

Si des personnes sont sans titre de séjour :

Organiser le soutien notamment pour être prêts en cas d'urgence.

- Etablir un **contact fréquent avec l'élève, la famille.**
Rassurer sur votre soutien et informer de ce que vous pourrez faire en cas d'urgence.
- Réunir de manière confidentielle **les informations utiles au soutien :**
 - composition de la famille
 - pays d'origine
 - scolarisation des enfants
 - preuves de la présence en France
 - demande de titres de séjour antérieurs, refus, récépissés de D.A. ...
- Noter les coordonnées
 - de **l'avocat·e** ou de **l'association** avec qui la famille ou l'élève est en lien
 - des **soutiens extérieurs** à l'établissement (membres de la famille en situation régulière, ami·es...)
- Conseils pour les familles, les jeunes :
 - Leur donner des numéros de téléphone **de personnes « référentes », « parrains » ou « accompagnantes »** à contacter en cas d'urgence : **enseignant·es, parents d'élèves volontaires, RESF...**
 - Les inviter à toujours garder sur eux **le(s) certificat(s) de scolarité des enfants** pour les parents ou **la carte de lycéen·e** pour les jeunes
- **Pour favoriser une mise en réseau donner nom, téléphone et adresse électronique d'un contact de l'établissement, se renseigner sur les contacts des autres établissements concernés si nécessaire.** Utilisation possible du tel RESF.
- Envisager une **pétition de soutien** (avec l'accord de la famille) afin d'élargir les soutiens (modèles de pétitions sur le site RESF) **et faire signer cette pétition** à l'entrée de l'établissement, dans le quartier, par des élus de secteur...
Organiser une réunion d'information avec les parents d'élèves dans l'établissement ou aux abords (centre social par ex.) pour lancer cette pétition
Demander une audience en préfecture pour remettre ces pétitions (qui demandent la régularisation ou la libération d'un·e jeune ou d'un parent Sans Papiers)
- D'autres initiatives sont possibles : goûter solidaire, projection-débat, vide grenier, manifestation de quartier, lettres au Préfet, lettres de soutien des enseignant·es...

Des militant·es du RESF peuvent vous aider dans ces actions. Contactez-les.

②

CONTACTS UTILES

- **RESF 13 ; tél. : 06 31 32 48 65.** Mail : resf13@no-log.org
Permanence : le 1er mercredi du mois à 14h30 à la MMDH, 34 cours Julien, 13006
Réunion : le 3ème mercredi du mois, à 17h30, à Mille Bâbords, 61 rue Consolat, 13001
Des syndicats d'enseignants (SNUipp/FSU, SNES/FSU, SUD éducation, SGEN-CFDT, SDEN-CGT, CNT-SO) et la **Fédération de parents d'élèves FCPE** font partie du réseau, **contactez-les.** Vous pourrez aussi trouver du soutien auprès **des élus.**
Parmi les comités de soutien d'établissements, plusieurs associations : collectif du 29 avril (St Charles <https://www.facebook.com/collectifdu29avril>); D'ampère et d'ailleurs, dampereetdailleurs@gmail.com; RESF Lycée Diderot, resf.diderot@gmail.com ...
- **RUSF 13 ; pour les étudiant·es, rusf13@gmail.com**
Permanence : Les 1er et 3ème lundi du mois de 14 h 30 à 16 h 30, Infos-jeunes, 96 la Canebière, 13001
- **CIMADE ; tél. : 04 91 90 49 70 - marseille@lacimade.org**
8 rue Jean-Marc Cathala, 13002 Marseille
Cette association d'aide aux réfugiés et migrants apporte conseils et aides juridiques.
Permanences : <https://www.lacimade.org/regions/sud-est/>
- **Association des Usagers de la PADA ; tél. : 07 67 02 24 66, usagerspadamarseille@gmail.com**
Permanences juridiques pour les demandeur·es d'asile **tous les mercredis de 14h à 18h (sauf le 3ème mercredi de 13h à 17h30)** au local de Mille Bâbords, 61 rue Consolat, Marseille 1er.
- **Réseau des points d'accès aux droits pour les Etrangers en PACA**
Des professionnel·les informent, accompagnent, orientent les personnes étrangères dans leurs démarches administratives. **Appeler et prendre RDV dans le bureau le plus proche** (consulter le site <http://www.espace.asso.fr/>)
- **Réseau hospitalité, <https://reseauhospitalite.org/>.**
- **L'école au présent ; tél. : 06 66 06 74 37, lecoleaupresent@gmail.com.**
Cette association **accompagne des familles dont les conditions de vie sont marquées par la très grande précarité.**
- **Réseau des minots non accompagnés RAMINA, tél. : 03 7 71 17 92 12, contact@ramina.fr.**
Un réseau de bénévoles qui organise la veille autour de la mise à l'abri des mineur·es, de leur accueil, de leurs hébergements et de leurs droits. <https://www.facebook.com/contact.ramina/>
- **Soutien aux mineurs et jeunes isolé·es : MIE13**
Collectif de soutien au 59 St Just. collectif59stjust@gmail.com.
Collectif du 113 lacanebiere@protonmail.com
Collectif du 115 collectif115can@gmail.com
MSF : msff-marseille-cp@paris.msf.org

Vous aurez toutes les précisions sur QX1 Welcome map <https://qx1.org/>

③